

rapport d'activités

2013

1211

Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes et de Projets de l'Est parisien



sommaire

Composition et
missions du Syndicat
Mixte de l'ACTEP

02

Transports/
Déplacements/
Mobilité

14

Ville et promotion de
l'Est parisien

17

Budget

29



Claude CAPILLON

Président du Syndicat Mixte de l'ACTEP
Maire de Rosny-sous-Bois

édito

L'année 2013 a été marquée avant tout, pour l'ACTEP, par l'affirmation d'une volonté de poursuivre les travaux entrepris et de se renforcer au travers avec la mise en place d'un outil institutionnel plus visible et mieux reconnu : le syndicat mixte d'études et de projets.

Depuis plus de quatorze ans, les élus de l'Est parisien œuvrent à la mise en place d'une politique à la fois durable et cohérente sur son territoire au service de l'intérêt général et veillent à ce que l'Est parisien soit reconnu et identifié dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Durant l'année 2013, le Syndicat mixte ouvert de l'ACTEP a notamment participé aux travaux de Paris métropole et du Grand Paris en qualité de partenaire, a contribué à la promotion d'un territoire aux multiples atouts et a continué à porter des projets d'envergure innovants (étude A4).

L'année 2014 sera l'occasion de poursuivre ces actions entreprises, de les valoriser dans le contexte de la création de la Métropole du Grand Paris et de continuer à initier des synergies et projets communs dans les grands domaines de compétences du syndicat que sont le développement économique, les transports, l'emploi, la formation, le logement, l'environnement, la culture et enfin le tourisme.

Faciliter l'émergence et la mise en œuvre de grands projets dans le respect de l'identité de nos communes, voilà bien l'objectif que nous nous sommes fixé et le défi de l'année 2014 sera de le poursuivre, malgré les nouveaux enjeux qui se présentent à nous dans un contexte francilien en évolution.

Partie I - Composition & mission du Syndicat Mixte de l'ACTEP

Le Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP est une structure qui regroupe 15 collectivités territoriales : 14 communes dont 4 sont regroupées en EPCI et le Conseil général du Val-de-Marne.

Son objectif est de renforcer l'attractivité de l'Est parisien et développer économiquement ce territoire.

Le Syndicat Mixte de l'ACTEP représente 467 886 habitants (Source : enquêtes annuelles de recensement 2013).

La présidence du Syndicat Mixte de l'ACTEP

Elle est assurée de manière tournante, tous les 18 mois suivant une alternance politique. Le Président est nommé en Comité Syndical. Par ailleurs, Jean-Pierre SPILBAUER a été nommé en 2013 1er-Vice Président chargé de l'Administration Générale afin de maintenir une continuité dans l'action du Syndicat Mixte de l'ACTEP et d'assurer la cohérence des actions entre le Comité Syndical et l'équipe projet.

Le Comité Syndical

Jacques-Alain Bénisti, Député-maire de Villiers-sur-Marne

Jean-Pierre Spilbauer, Maire de Bry-sur-Marne, Conseiller régional

Dominique Adenot, Maire de Champigny-sur-Marne

Laurent Lafon, Maire de Vincennes, Conseiller régional

Claude Capillon, Maire de Rosny-sous-Bois, Conseiller général

Olivier Dosne, Maire de Joinville-le-Pont

Patrick Beaudouin, Maire de Saint-Mandé

Jean-Marie Brétilon, Maire de Charenton-le-Pont, Président de la communauté de communes Charenton Saint Maurice

Christian Cambon, Sénateur-Maire de Saint-Maurice

Gilles Carrez, Député-maire du Perreux-sur-Marne

André PELISSIER, Adjoint au Maire de Neuilly-Plaisance

Christian Favier, Président du conseil général du Val-de-Marne, Sénateur

Jacques Mahéas, Maire de Neuilly-sur-Marne

Jacques JP Martin, Maire de Nogent-sur-Marne, Président de la Communauté d'agglomération Vallée de la Marne

Jean-François Voguet, Maire de Fontenay-sous-Bois

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'ACTEP : des élus qui s'engagent, dans une démarche commune, pour développer et renforcer l'attractivité de leur territoire

BUREAU

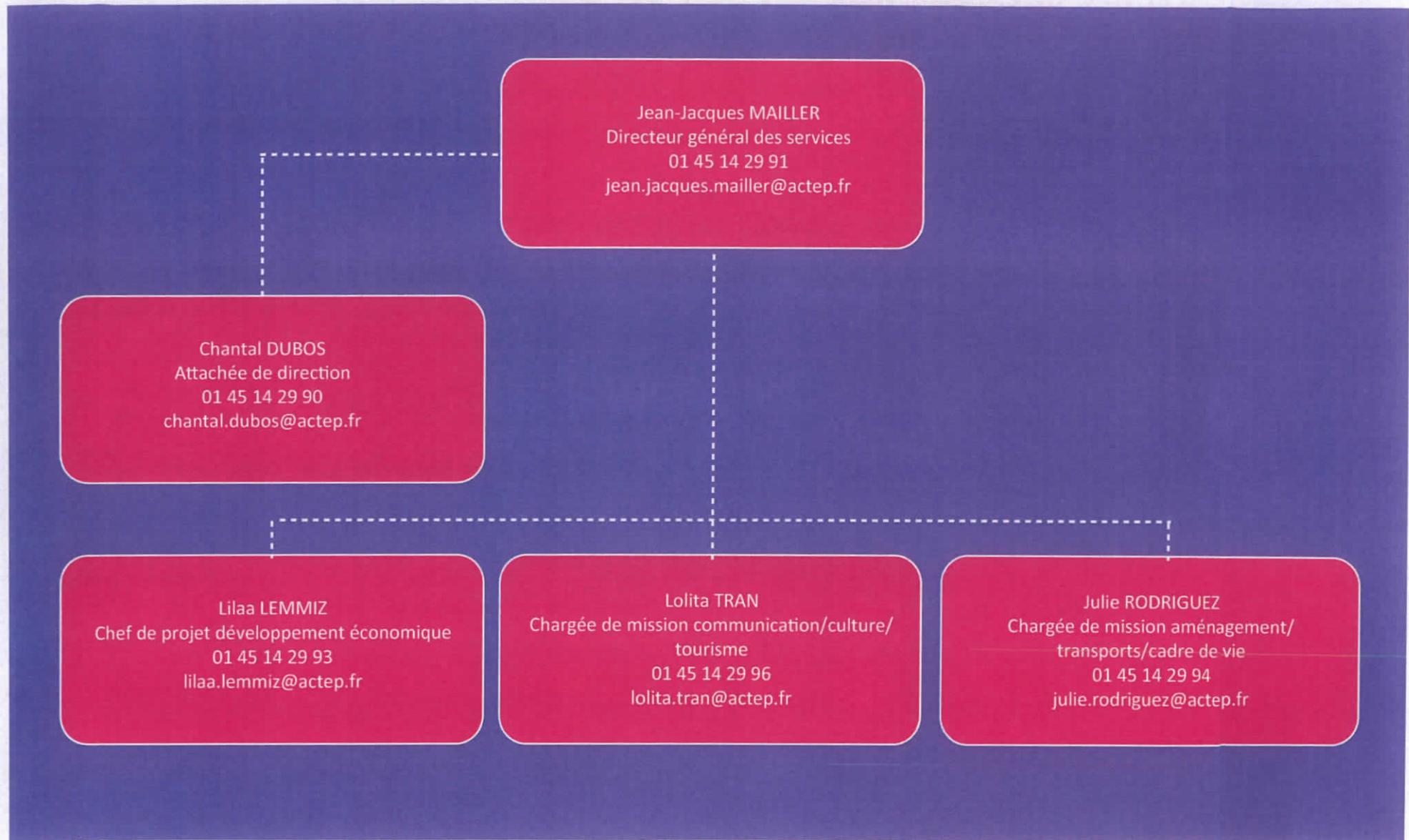


1215

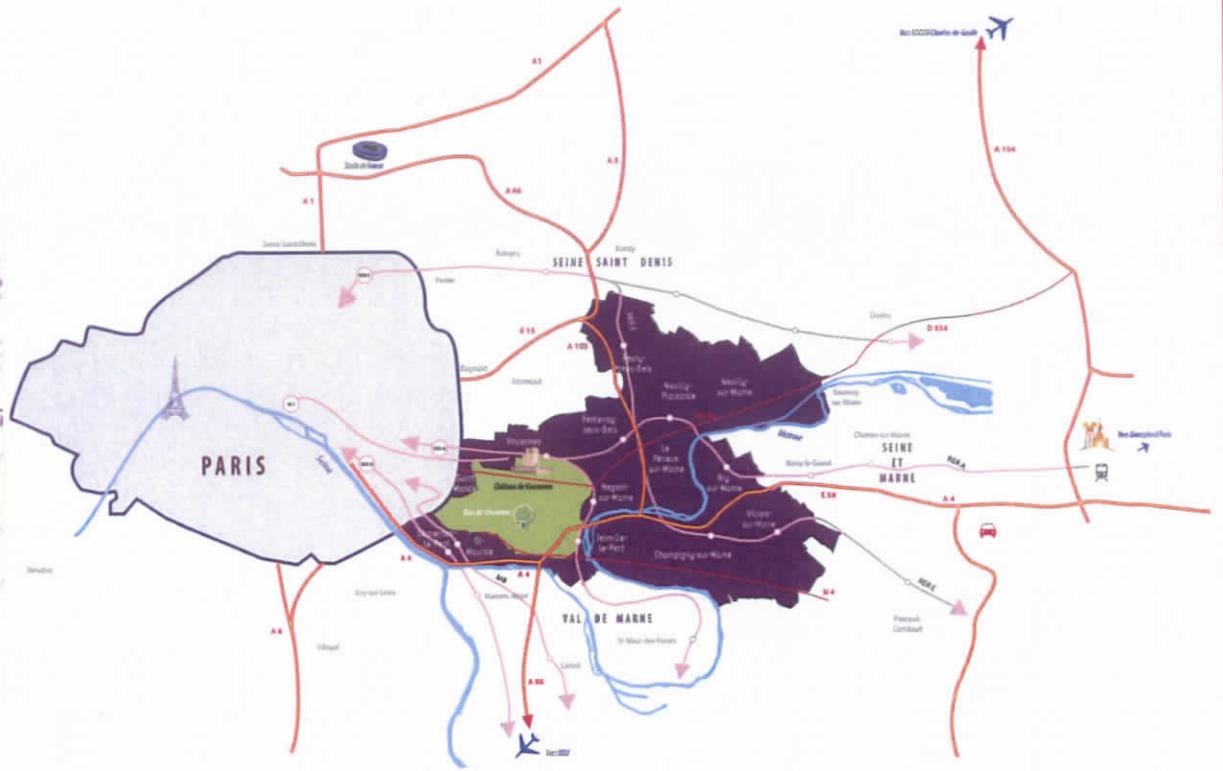
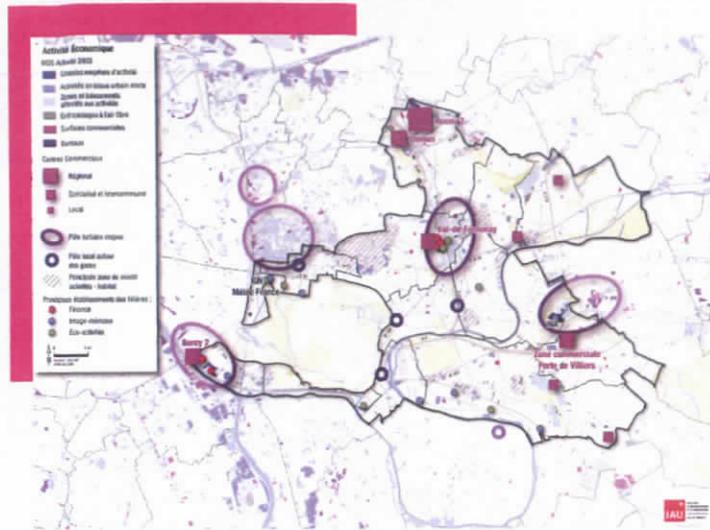
<p>Claude CAPILLON Président de l'ACTEP Maire de Rosny-sous-Bois Françoise TOUZOT *</p> <p>01</p>	<p>Jean-Pierre SPILBAUER Premier Vice-Président chargé de l'Administration Générale Maire de Bry-sur-Marne Conseiller régional Jean HILBRAND</p> <p>02</p>	<p>Jean-François VOGUET Maire de Fontenay-sous-Bois 2ème Vice-Président chargé des finances Louis-Mohamed SEYE</p> <p>03</p>	<p>Jean-Marie BRETILLON Maire de Charenton-le-Pont 3ème Vice-Président Hervé GICQUEL</p> <p>04</p>	<p>Jacques MAHEAS Maire de Neuilly-sur-Marne 4ème Vice-Président Yves TREGOUET</p> <p>05</p>
<p>Dominique ADENOT Maire de Champigny-sur-Marne Vice-Président de la commission Habitat/ Logement Christian FAUTRE</p> <p>06</p>	<p>Patrick BEAUDOUIN Maire de Saint Mandé Vice-Président de la commission Culture/ Tourisme/Communication Françoise FOUGEROLLE</p> <p>07</p>	<p>Jacques-Alain BENISTI Député-Maire de Villiers-sur-Marne Vice-Président de la commission Aménagement du territoire/Développement économique Michel OUDINET</p> <p>08</p>	<p>Christian CAMBON Sénateur-Maire de Saint Maurice Alain GUETROT</p> <p>09</p>	<p>Gilles CARREZ Député-Maire du Perreux-sur-Marne Jean CUVILLIER</p> <p>10</p>
<p>André PELISSIER Adjoint au Maire de Neuilly-Plaisance Jean PERROT</p> <p>11</p>	<p>Olivier DOSNE Député-Maire de Joinville-le-Pont Jean-Jacques GRESSIER</p> <p>12</p>	<p>Christian FAVIER Sénateur Président du Conseil Général du Val-de-Marne</p> <p>13</p>	<p>Laurent LAFON Maire de Vincennes Vice-Président de la commission Transports/ Déplacements/Mobilité Dominique LE BIDEAU</p> <p>14</p>	<p>Jacques J.P. MARTIN Maire de Nogent-sur-Marne Vice-Président de la commission Aménagement/ Développement durable/ Environnement Jean-Paul DAVID</p> <p>15</p>

* Suppléants

L'équipe projet du Syndicat Mixte de l'ACTEP



Le territoire et ses atouts



Le territoire

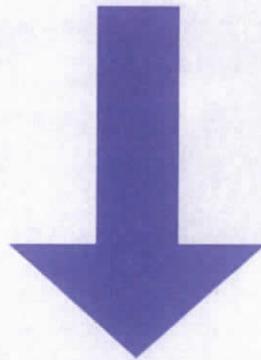
- 14 communes :
Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Villiers-sur-Marne, Vincennes
- 1 département :
Val-de-Marne

Les atouts :

- 467 886 habitants et 5600 ha
- 2 lignes de métro (la ligne 1 et la ligne 8), 3 à terme (ligne 11 à Val-de-Fontenay)
- 2 lignes de RER, RER A et RER E
- Desserte par le boulevard périphérique, les autoroutes A4 et A86
- Un territoire à moins de 20 minutes de Paris et 30 minutes des aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulles et d'Orly
- 211 813 logements dont 46 160 logements sociaux

Les grandes missions du Syndicat Mixte de l'ACTEP

De l'Association (loi 1901)...



...au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes et de Projets



Collectivités	Habitants au 1er janvier 2013 (population totale) INSEE
Bry-sur-Marne	15 825
Champigny-sur-Marne	76 235
Charenton-le-Pont	29 664
Fontenay-sous-Bois	53 667
Joinville-le-Pont	17 990
Le-Perreux-sur-Marne	32 799
Neuilly-Plaisance	20 683
Neuilly-sur-Marne	33 781
Nogent-sur-Marne	31 975
Rosny-sous-Bois	41 431
Saint-Mandé	22 666
Saint-Maurice	14 647
Villiers-sur-Marne	27 568
Vincennes	48 955
Total communes	467 886

La création du Syndicat Mixte de l'ACTEP : un nouvel outil au service du territoire

Depuis 2008, les élus de l'ACTEP réfléchissent à la transformation de l'Association en un établissement public avec pour objectif de se donner un nouvel outil qui permette d'institutionnaliser l'Est parisien dans la construction de la Métropole. Il s'agissait pour les élus de l'ACTEP de créer un syndicat mixte ouvert « à la carte » dont la vocation première est de représenter, de défendre et de promouvoir l'Est parisien dans tous les dialogues et dans tous les projets qui intéressent les membres du Syndicat Mixte.

A l'heure où le paysage institutionnel était en cours de modification et que la coopération intercommunale se renforçait, l'Est parisien a affiché son souhait de prendre en main son destin, poursuivre et accélérer son développement en s'appuyant sur ses atouts. Pour cela est apparu le besoin de se doter d'un outil institutionnel de coopération intercommunale capable à la fois de jeter les bases prospectives de son développement (ce que fait actuellement l'ACTEP) mais aussi et surtout de conduire et porter des projets et actions innovants en obtenant de ses partenaires les concours financiers nécessaires. La forme associative de l'ACTEP ne permettait plus cela.

C'est pourquoi, tout en respectant les spécificités de chacun des territoires qui constituent le socle de l'ACTEP, les élus ont opté pour la création d'un Syndicat Mixte Ouvert, structure destinée à s'inscrire dans la poursuite et la philosophie des travaux menés par l'ACTEP, tout en permettant de s'appuyer sur un outil institutionnel mieux reconnu par l'Etat et les Collectivités Territoriales.

Afin de permettre la création du Syndicat Mixte, le Bureau de l'ACTEP a rencontré les Préfets de Région, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis. Les trois Préfets ont émis un avis favorable à la demande de création présentée par l'Association. Lors de la rencontre le 8 février 2012, avec M. LAMBERT, Préfet de Seine Saint Denis, principal acteur de cette création en raison de l'implantation du siège à Rosny-sous-Bois, a souhaité, pour sécuriser la procédure, que les communes, les 2 EPCI et le Département du Val de Marne délibèrent à nouveaux. En vue de la création du syndicat au 1^{er} septembre, il était nécessaire que l'ensemble des collectivités intéressées ait délibéré avant le 30 avril 2012 de manière à ce que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale puisse rendre son avis fin juin 2012.

Lors de la rencontre organisée le 8 février 2012 entre le Bureau de l'ACTEP et le Préfet de Seine-Saint- Denis, celui-ci, à l'instar des avis de M. CANEPA, Préfet de Région et de M. DARTOUT, Préfet du Val de Marne, a émis un avis favorable à la création du Syndicat Mixte Ouvert et le souhait qu'il soit créé au plus tôt.

Dans la lignée des travaux de l'ACTEP et après avoir pris en compte la décision lors d'un Conseil d'Administration visant à ajouter dans son programme de travail un volet culture/tourisme, les élus de l'ACTEP ont décidé de fixer comme suit les domaines d'intervention du futur Syndicat :

- le développement économique, la formation, l'enseignement supérieur, la recherche, l'emploi
- la mobilité, les transports et les déplacements
- l'aménagement, le cadre de vie, l'environnement et le développement durable
- le logement
- le tourisme et la culture
- les TIC

L'objet du Syndicat devant porter sur la réalisation et la conduite d'études, de projets, d'actions **d'intérêt syndical** et, à la demande des membres, la réalisation et la conduite d'études, de projets **d'intérêt intercommunal**.

Sont d'intérêt syndical, tout projet, toute étude, toute action ou tout équipement (défini comme tel par le comité syndical au regard de son coût, de son rayonnement) intéressant l'ensemble du territoire couvert par le Syndicat Mixte.

Sont d'intérêt intercommunal tout projet, toute étude, toute action intéressant plusieurs communes ou EPCI du territoire couvert par le Syndicat Mixte.

Les statuts du syndicat permettent également à celui-ci de se voir déléguer la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'investissement portant sur des infrastructures ou équipements publics à la demande de l'un ou plusieurs de ses membres.

La gouvernance du syndicat est assurée quant à elle :

- par un Comité syndical composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par membre du syndicat
- par un bureau composé d'au moins 5 membres comprenant au moins le Président, un 1er Vice-Président, chargé de l'animation et de l'administration générale du syndicat et d'un second Vice-Président chargé des finances.

Les décisions y sont prises à l'**unanimité** comme cela était le cas au sein de l'Association et les décisions du Comité syndical, dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises **qu'après avis du conseil municipal de cette commune**.

Sont membres du Syndicat Mixte avec voix délibérative:

- Les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, le Perreux-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly Plaisance, Rosny-sous-Bois, Saint-Mandé, Villiers-sur-Marne, Vincennes
- Le Conseil général du Val de Marne
- La Communauté de Communes Charenton-Saint Maurice (disposant d'un nombre de voix équivalent au nombre de communes membres)
- La Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (disposant d'un nombre de voix équivalent au nombre de communes membres comprenant les communes de Nogent et le Perreux)

Le Syndicat est financé essentiellement par :

- 1 L'adhésion annuelle des membres fixée à 150 euros
- 2 La contribution annuelle des communes et EPCI fixée à 1 euros par habitant
- 3 La contribution annuelle des Conseils généraux fixée par le comité syndical

La création du Syndicat Mixte de l'ACTEP : un nouvel outil au service du territoire



Par arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2012, le Préfet de Seine-Saint-Denis arrête la création du Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP au 1^{er} janvier 2013.

Dès lors, l'équipe projet s'est mise en ordre de marche et a su mobiliser ses partenaires pour mettre en place la structure administrative et financière du Syndicat Mixte. Le CIG Première couronne a été sollicité dès fin 2012 pour travailler à la transformation des contrats de droit privé des agents en contrat de droit public, tandis que les services de l'Etat (Préfecture et Trésor Public) étaient sollicités pour accompagner la mise en place administrative et financière du Syndicat. Lors du 1^{er} comité syndical, le 11 janvier 2013, une convention cadre est venue fixer les modalités d'un transfert progressif de l'activité et des charges de l'Association vers le Syndicat Mixte. Dans ce cadre, des logiciels métiers ont pu être acquis (gestion du courrier ; gestions des assemblées ; gestion financière et comptable) pour faciliter la gestion quotidienne du Syndicat Mixte et les agents envoyés en formation dès le premier trimestre 2013.

S'est alors engagé, un travail de renégociation, avant transfert au syndicat, de l'ensemble des contrats de prestations de services permettant d'assurer le fonctionnement quotidien de la structure. Ce travail long et fastidieux a permis au Syndicat Mixte de réduire de 20% les dépenses de fonctionnement de la structure. De même, dans un souci de mutualisation et d'accompagnement des agents dans la transition entre comptabilité privée et publique, deux conventions ont été signées avec la ville de Bry sur Marne. L'une destinée à mettre en place un accompagnement technique et logistique pour la gestion financière du Syndicat Mixte Ouvert d'Etude et de Projets de l'ACTEP (Comité syndical du 5 avril 2013) et une seconde destinée à accompagner la gestion de la paie.

Enfin, le Syndicat Mixte s'est adjoint les services d'un agent de la commune de Bry-sur-Marne pour accompagner techniquement l'agent comptable et financier du syndicat mixte (comité syndical du 28 juin 2013). De même, afin de faciliter ses relations avec l'Etat, le Syndicat Mixte a par délibération du 27 septembre 2013, acté par convention avec l'Etat la mise en place un outil de transmission dématérialisé des actes du Syndicat Mixte. Après une période de test courant septembre 2013, l'ensemble des actes du Syndicat est désormais transmis par voie dématérialisée.

Le Comité syndical s'est réuni 5 fois en 2013.

Résumés des pistes de réflexions actées en Commissions Syndicales

Commission «Emploi-Formation » - Vice-Président : J. MAHEAS

Commission du 19 novembre 2013

Relevé de décisions

- Proposition d'organisation d'une rencontre avec le Président de la Région afin
 - d'être identifié comme un territoire moteur souhaitant accueillir des filières de formation liées aux emplois directs engendrés par l'arrivée des nouvelles infrastructures de transport et notamment le métro du Grand Paris
 - et de confier à celle-ci le soin de coordonner les actions et dispositifs nécessaires pour permettre de préparer le territoire et sa population à l'arrivée du GPE et des emplois qu'il va générer.

Commission du 11 décembre 2013

Relevé de décisions

- Proposition de travailler à la structuration de la filière de l'écoconstruction et de la conception éco systémique à l'échelle du territoire : propositions de mise en œuvre à partir de l'expérience de la ville de Rosny-sous-Bois
- Réalisation d'un diagnostic pour établir les conditions de réussite de la filière et élaborer un plan d'actions (financements Européens) (avril/ juin 2014)

Commission « Aménagement-Développement durable- Environnement » - Vice-Président : JJP. MARTIN

Commission du 10 Décembre 2013

Relevé de décisions

La commission propose de travailler sur les thèmes suivants :

- Définition d'une position commune du Syndicat mixte sur le choix du scénario pour le SAGE Marne Confluence au 1^{er} semestre 2014
- L'intégration du risque « inondation » dans la construction d'un projet urbain (présentation par un expert du cadre réglementaire et des techniques architecturales) avec notamment des retours d'expériences français et étrangers)
- La transition écologique
- La transition énergétique
- Gestion et valorisation des déchets: quels outils? Création d'une « ressourcerie » à l'échelle du territoire? (projet évoqué dans le CDT Paris Est entre Marne et Bois et porté par une structure associative de Fontenay)

Commission « Culture - Tourisme - Communication » - Vice-Président : P. BEAUDOUIN

Réunion du 14 mars 2013

Les 3 points qu'il faut retenir de la commission

- Proposition d'une stratégie de promotion et de mise en valeur du tourisme, de la culture et de la communication
- Préparation du séminaire dans le cadre de l'axe bioculturel
- Proposition de création d'une page Facebook pour le Syndicat Mixte
- Salon de l'AMIF

Réunion du 24 mai 2013

- Compléter le diagnostic culturel et touristique réalisé par l'ACTEP
- Réflexion autour d'une mise en réseau des équipements culturels de l'ACTEP

Séminaire du 26 novembre 2013 - 5èmes rencontres des territoires de demain

- Réunion des différents acteurs majeurs du territoire devant déboucher sur des propositions d'actions élaborées par les étudiants du PRES Paris Est pour poursuivre les échanges engagés et favoriser la mise en réseau des institutions du territoire.

Propositions d'axes de travail à court terme: organisation d'une plénière en avril 2014 afin de mettre en synergie les compétences, les savoir-faire et les potentialités des grands établissements privés et publics installés sur le territoire dans le but de créer des activités futures en commun et ainsi favoriser la création d'emplois au service de la population de notre territoire.

Commission « Habitat-Logement » - Vice-Président : D. ADENOT

Commission du 18 Décembre 2013

- Suite à la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public, la commission Habitat a pointé la nécessité de mettre en place une veille collective sur les terrains propriété de l'Etat. Cela permettrait à la fois de s'assurer de la mise en œuvre de la décote annoncée afin de favoriser la construction de logements sociaux mais également de pointer les contradictions entre les projets communaux et les effets induits par les décrets préfectoraux parus ou à venir.
- La commission a également émis le souhait de travailler sur la thématique de la fiscalité de l'urbanisme et des équipements. Il s'agira de travailler sur la réglementation en vigueur mais également au vu de la loi MAPAM et de ces possibles conséquences.
- Enfin, a été reprise, suite à la présentation réalisée, la question de la densification pavillonnaire et de sa maîtrise. Il s'agirait d'aborder plus précisément la démarche BIMBY (Build In My BackYard) avec intervention d'experts et retours d'expériences de communes afin de mieux comprendre ce phénomène et se donner les moyens de le maîtriser.

Partie II - Transports/Déplacements/Mobilité

Le Syndicat Mixte de l'ACTEP au coeur de la construction métropolitaine

- Etude de requalification urbaine de l'ex RN 34

Cette étude, lancée en 2011, a été confiée à l'APUR et a fait l'objet d'un comité de pilotage final en février 2013 et d'un envoi aux partenaires en mai 2013. En juillet 2013, elle a fait l'objet d'une présentation au STIF, en complément de sa transmission par courrier. En réponse, le STIF a indiqué poursuivre le travail démarré en lançant une étude à son tour courant du premier semestre 2014. L'ACTEP sera associée au comité de pilotage de cette étude.

- Etude de reconquête de l'Autoroute A4



En 2013, se sont déroulés 2 comités de pilotage et un comité technique, un comité partenarial en juin et une série de trois ateliers de travail avec une entrée territoriale en septembre.

Cela a permis la conclusion de la phase 2 «propositions en matière de stratégie de reconquête urbaine et d'évolution de la voirie rapide urbaine» par le COPIL du 14 mai 2013 et le lancement de la phase 3, dont l'objectif est la rédaction d'un plan-guide, avec la tenue des ateliers territoriaux.

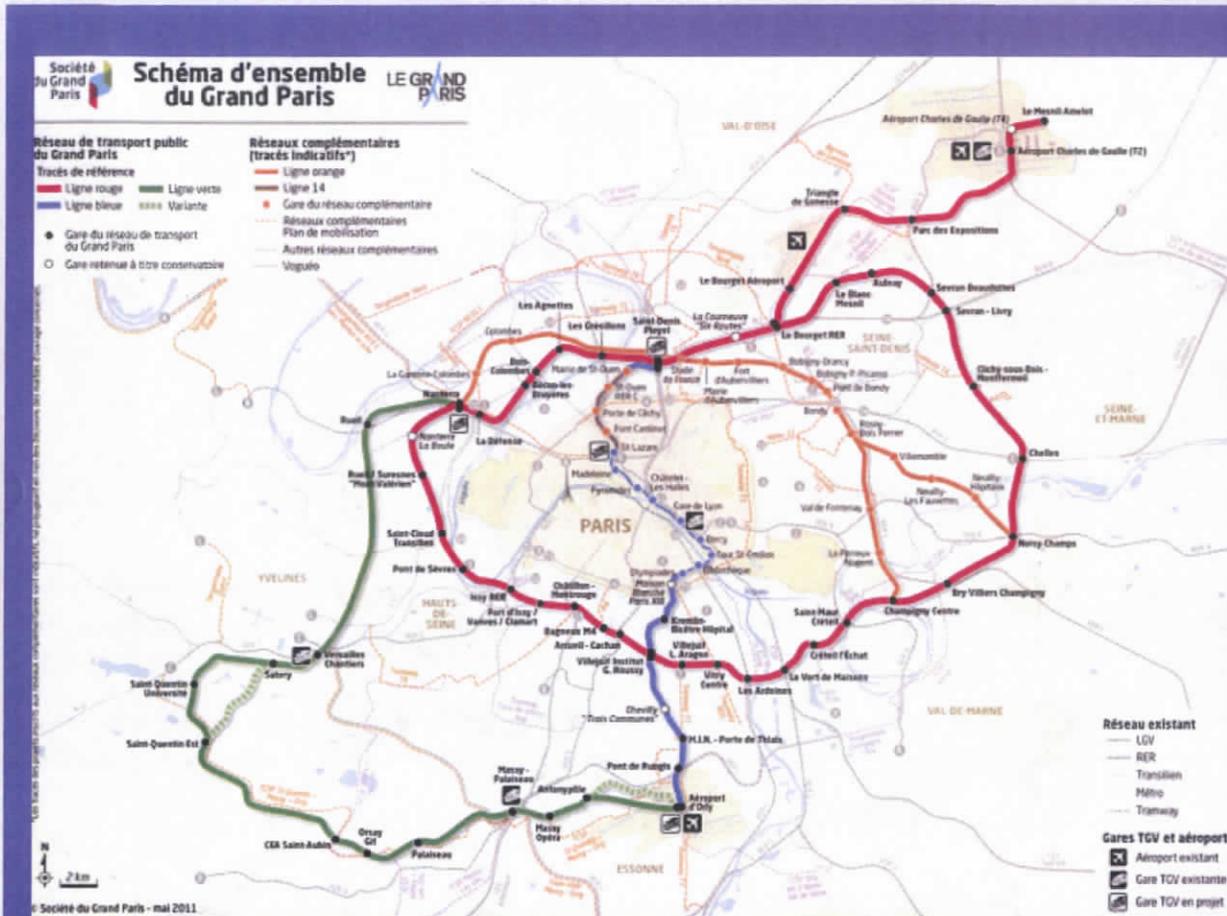
A cela s'est adjoint un travail de proximité avec visite sur site en présence des élus (Charenton-le-Pont par exemple), des réunions de calage avec le STIF ou encore la DRIEA afin de mener à bien le travail des modélisations trafic.

Le calendrier prévisionnel prévoit une restitution finale des travaux Mai 2014

Mai 2014

restitution des travaux

Ligne 15 du Grand Paris Express - Le Syndicat Mixte Ouvert au coeur du projet



Enquête publique

Les élus de l'ACTEP, se félicitant de l'étape déterminante qu'a constituée pour leur territoire la mise à enquête publique de la ligne 15 sud, ont souhaité réaffirmer des demandes fortes dans le cadre de la poursuite de ce projet majeur.

Ils ont ainsi demandé à l'Etat de garantir dès aujourd'hui le financement et la réalisation de l'ensemble de la ligne 15 (tronçon sud et tronçon Est Rosny-Bois-Perrier / Champigny-centre) ainsi que des deux branches de la ligne orange, tout en respectant les délais prévus voire les réduire.

Ils ont également souhaité que, pour la gare de Champigny-centre soit retenue une solution permettant une limitation des nuisances et ne remettant pas en cause le cadencement et la fréquence des trains jusqu'à Noisy-Champs.

Enfin, les élus ont souhaité que les territoires et leur population soient entendus dans le cadre de la conception des gares.

Par ailleurs, au cours de l'année 2013, le Syndicat Mixte a participé aux Comités techniques et aux Comités de pilotage des gares Bry-Villiers-Champigny et Champigny centre organisés par la Société du Grand Paris.

Contribution à l'enquête publique sur le projet Est TVM

Le projet Est TVM consiste en la création d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre Créteil et Noisy-le-Grand Mont d'Est. Ce projet concerne 6 villes (Créteil, Saint-Maur-des-Fossés, Joinville-le-Pont, Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Noisy-le-Grand) et s'étend sur 15 km.

Lors de l'enquête publique qui s'est achevée le 30 septembre, les élus de l'ACTEP ont souhaité affirmer leur soutien à ce projet qui permettra notamment la desserte d'importants pôles d'emploi et administratifs, un meilleur maillage avec le réseau lourd et un rabattement vers le réseau du Grand Paris Express tout en participant au développement du CDT Boucles de la Marne et contribuant à la solidarité des territoires du Val-de-Marne.

Contribution à l'enquête publique relative au prolongement de la ligne 11

Le projet de prolongement de la ligne 11 du métro à l'Est doit permettre de relier le terminus actuel de la ligne (Mairie des Lilas) à la station de RER E de Rosny-Bois-Perrier.

Les élus de l'ACTEP ont souhaité, durant l'enquête publique afférente à ce projet, réaffirmer le réel enjeu d'amélioration du maillage en transports en commun que représente ce prolongement pour l'est parisien.

Etude urbaine pour l'aménagement des emprises de l'ex-A103

Cette étude a été lancée par un premier comité de pilotage le 30 mai 2013 puis a donné lieu à deux autres comités de pilotage les 7 octobre et 13 décembre.

Conduite par l'AFTRP et le cabinet Attitude Urbaine notamment pour le compte de la DRIEA, elle concerne 3 communes de l'ACTEP (Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance et Neuilly-sur-Marne) ainsi que la commune de Villemomble. L'ACTEP a ainsi assisté aux comités de pilotage et assuré un suivi de ces travaux.

Orbival

Le Syndicat Mixte participe aux travaux d'Orbival et est présent aux conseils d'administration.



Partie III - Ville et promotion de l'Est parisien

Métropole du Grand Paris : les élus du Syndicat Mixte favorable à une métropole forte s'appuyant sur les territoires

Le projet de loi de modernisation de l'Action publique territoriale et d'affirmation des métropoles bouleverse l'organisation territoriale de l'Ile de France en créant des échelons administratifs supplémentaires et en définissant un nouveau cadre intercommunal.

Il crée une nouvelle strate administrative qui viendra s'imposer aux collectivités existantes, et qui remet en cause par les compétences qui seront exercées par la Métropole du Grand Paris, la compétence des maires en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

D'autre part, demeurent de nombreuses interrogations et critiques émises par de nombreuses associations de Collectivités Territoriales, d'élus et de fonctionnaires territoriaux et plus particulièrement par Paris Métropole, l'Assemblée des Communautés de France, l'Association des Maires de France et le Syndicat National des Directeurs généraux des Communautés de France.

Les élus de l'ACTEP ont souhaité par leur vœu réagir à ce projet et participer au débat sur la construction de la Métropole du Grand Paris. Conscients de la nécessité de répondre à l'enjeu de l'Ile-de-France d'articulation d'une échelle métropolitaine compétitive au niveau européen et mondial, et d'une échelle locale au plus près des franciliens, le comité syndical a adopté à l'unanimité lors de sa séance du 8 novembre 2013 un vœu demandant de :

- **Donner du corps à une métropole forte** dotée de ressources propres et d'une vraie capacité d'action dans des domaines stratégiques relevant de l'intérêt métropolitain ;
- **Favoriser une logique ascendante** en s'appuyant sur des territoires pleinement acteurs et responsables et respectant l'identité et le rôle des communes, premier lieu de la démocratie locale ;
- **Achever la carte intercommunale** en Ile de France, en prenant en compte les synergies locales existantes et les projets menés par les territoires à l'échelon intercommunal.

Les élus du Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP exhortent le gouvernement à construire cette nouvelle gouvernance posément, selon un calendrier articulé avec les prochaines échéances électorales.

Observatoire des formations et des métiers des transports collectifs urbains

Le Grand Paris Express est un projet de transport ambitieux qui renforcera l'attractivité économique de la région parisienne toute entière et qui agira comme une locomotive pour le développement de l'ensemble du pays. Ce projet dont le coût s'élève à 29,5 milliards d'euros, permettra la construction de 200km de lignes de métro automatique et l'implantation de 72 nouvelles gares.

Le calendrier prévoit le démarrage des travaux dès 2015 pour une mise en service progressive entre 2020 et 2030. La mise en œuvre du GPE aura un impact sans précédent sur l'emploi puisqu'il conduira à la création de 15 à 20 000 emplois directs chaque année, pour l'essentiel non délocalisables .

Le territoire de l'ACTEP accueillera dès 2020 sur le tronçon sud de la Ligne 15 deux nouvelles gares Champigny-centre et Bry - Villiers - Champigny, le site de maintenance et de remisage des trains (SMR) et le poste de commandement centralisé (PCC). L'implantation du SMR et du PCC à Champigny-sur-Marne représenterait à terme plus de 450 emplois directs. Il est essentiel que ces emplois profitent aux habitants du territoire et en particulier aux demandeurs d'emplois, étudiants ou apprentis.

Les élus de l'ACTEP souhaitent fédérer l'ensemble des acteurs (Conseil Régional, Conseils Généraux, Préfecture de Région, Universités, branches professionnelles, partenaires sociaux, Pôle Emploi, les missions locales, CFA, OPCA, Fongécif...) et mobiliser l'appareil de formation initiale et continue pour anticiper les impacts du GPE sur l'emploi et la compétitivité. A cette fin, un Observatoire des formations et des métiers des transports collectifs urbains qui réunit notamment l'ACTEP, la ville de Champigny-sur-Marne, le Conseil Général du Val-de-Marne, le Pres Paris est, le Rectorat, le Greta, la RATP, a été mis en place.

Un diagnostic a été réalisé afin d'avoir une réflexion sur les métiers les plus sollicités par le Grand Paris Express ainsi que les « nouveaux métiers » potentiels. **Il s'agit de qualifier et quantifier les emplois attendus et d'établir un phasage des besoins de main d'œuvre afin de définir un plan de formation.**

Un groupe de travail composé de l'ACTEP, la ville de Champigny-sur-Marne, le Conseil Général du Val-de-Marne, la Communauté Université Paris est, le Rectorat, le Greta, la RATP, le conseil Régional s'est réuni aux dates du 2 février et 14 octobre 2013.

Ce travail a fait l'objet d'une présentation aux élus du syndicat mixte lors de la commission « Emploi et Formation » du 19 novembre 2013.

Cet observatoire expérimental sur l'Est parisien pourrait servir ensuite de modèle méthodologique pour travailler sur deux autres champs d'investigation : la filière éco-construction et la filière santé-sanitaire et social.

La structuration de la filière de l'éco-construction et de la conception éco-systémique à l'échelle du territoire

Propositions de mise en œuvre à partir de l'expérience de la ville de Rosny-sous-Bois

Il est proposé un projet de structuration de la filière des métiers liés à l'éco construction et à la conception éco systémique. Cette filière s'adresse aux professionnels du bâtiment, aux particuliers afin de favoriser la valorisation de ressources locales durables par l'éducation et par la formation.

Présentation du projet aux élus de l'ACTEP

Demande de subventions aux communes

Réalisation d'un diagnostic pour établir les conditions de réussite de la filière et élaborer un plan d'actions

Elaboration d'un plan d'actions à partir du diagnostic

Premières actions de formation

Poursuite des échanges au sein des réseaux d'actions et affirmation de la filière

Poursuite d'échanges à traiter

- Création d'un pôle santé sanitaire et social à Neuilly-sur-Marne
- Création d'un pôle de l'éco-construction s'appuyant sur les villes de Rosny-sous-Bois (SEMI), Champigny-sur-Marne (eau, déchets), Neuilly-sur-Marne pour le pôle de l'aménagement et de la construction durable.

LE SEMIS

INSTITUT DE FORMATION
À L'ÉCO-CONSTRUCTION ET
À LA CONCEPTION ÉCO-SYSTÉMIQUE



La contribution du Syndicat Mixte de l'ACTEP à la révision du SDRIF

Suite à la contribution de mars 2012 au projet de révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, l'ACTEP a réalisé une seconde contribution au projet de SDRIF, arrêté le 25 octobre 2012, dans le cadre de l'Enquête publique qui s'est déroulée du 28 mars au 30 avril 2013.

La contribution du Syndicat Mixte de l'ACTEP était composé de trois parties :

- la contribution de l'ACTEP de 2009
- la synthèse des remarques des communes
- les vœux, contribution et avis... des communes

Globalement, les membres du Syndicat Mixte d'Etudes et de Projets de l'ACTEP sont satisfaits et partagent les objectifs du projet de SDRIF en matière notamment de logement (mise à disposition de 70 000 nouveaux logements par an), d'emploi (création de 28.000 emplois par an), de transports (modernisation du réseau existant et construction du Grand Paris Express), de développement durable et de transition énergétique (développement des circuits courts, etc) ou encore de rééquilibrage du développement régional, notamment à l'Est. Toutefois, certains éléments posent encore question.

Les territoires d'intérêt métropolitain (TIM) ont une rédaction encore trop floue et déconnectée des projets développés notamment dans le cadre des Contrats de Développement Territorial ; il convient d'affirmer davantage les dynamiques de projets développées dans le cadre des CDT dont le statut doit être clarifié et dont le positionnement vis-à-vis des E.P.C.I. devra être précisé.

- Le maillage par les transports en commun reste incomplet ; il convient de compléter les projets de transports en commun et de garantir le maillage des bus de proximité et les rabattements.
- Les préconisations de densification semblent difficiles à mettre en œuvre et devraient mieux prendre en compte les spécificités du territoire ; il convient de préciser les réponses aux besoins induits par l'intensification urbaine (équipement, espaces publics, transport...).
- Les potentiels de développement économique sont insuffisamment repérés et l'accès à l'emploi des populations est peu abordé ; il convient d'accompagner davantage le développement économique, de renforcer les objectifs et leur donner plus de corps.
- Les dynamiques économiques des territoires ne sont pas suffisamment liées aux politiques en matière de formations de tous niveaux, de l'apprentissage à l'université.

Participation du Syndicat Mixte de l'ACTEP au Contrat de Développement Territorial - Boucles de la Marne

Le Syndicat Mixte de l'ACTEP participe au Cotech et Copil ainsi qu'aux ateliers organisés pour élaborer le CDT qui regroupe les villes de Bry-Villiers-Champigny, Chennevières, le Conseil général du Val-de-Marne, la Communauté d'Agglomération du Haut-Val-de-Marne.

Participation du Syndicat Mixte de l'ACTEP au Contrat de Développement Territorial - Paris Est entre Marne et Bois

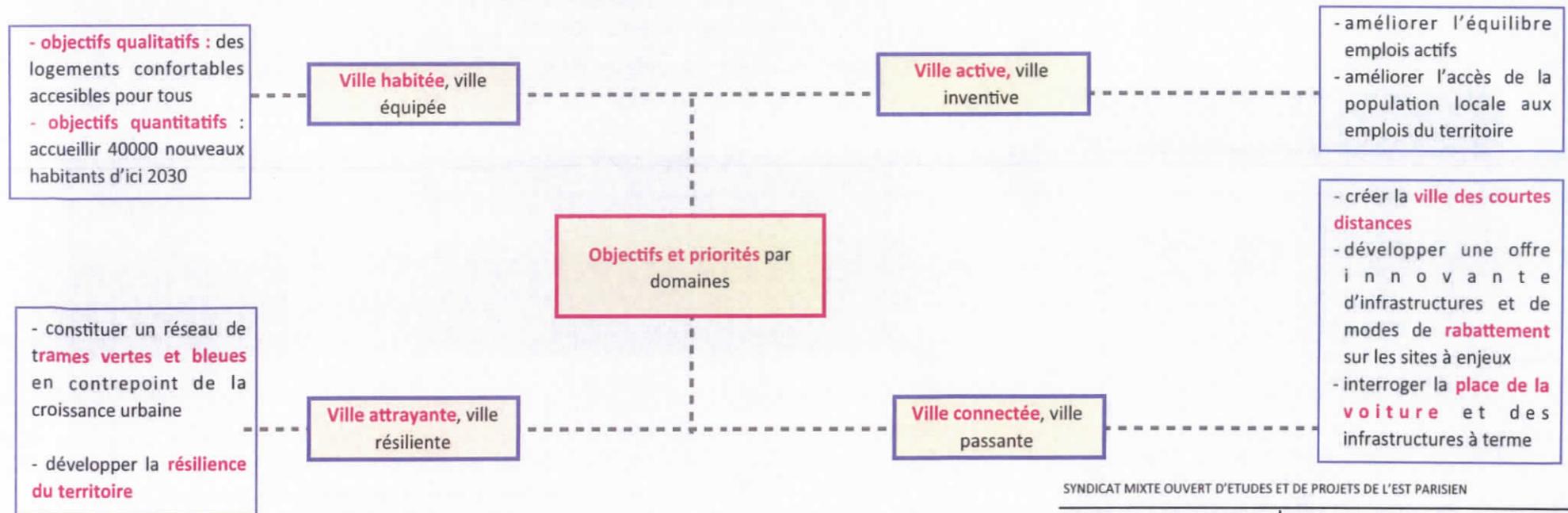
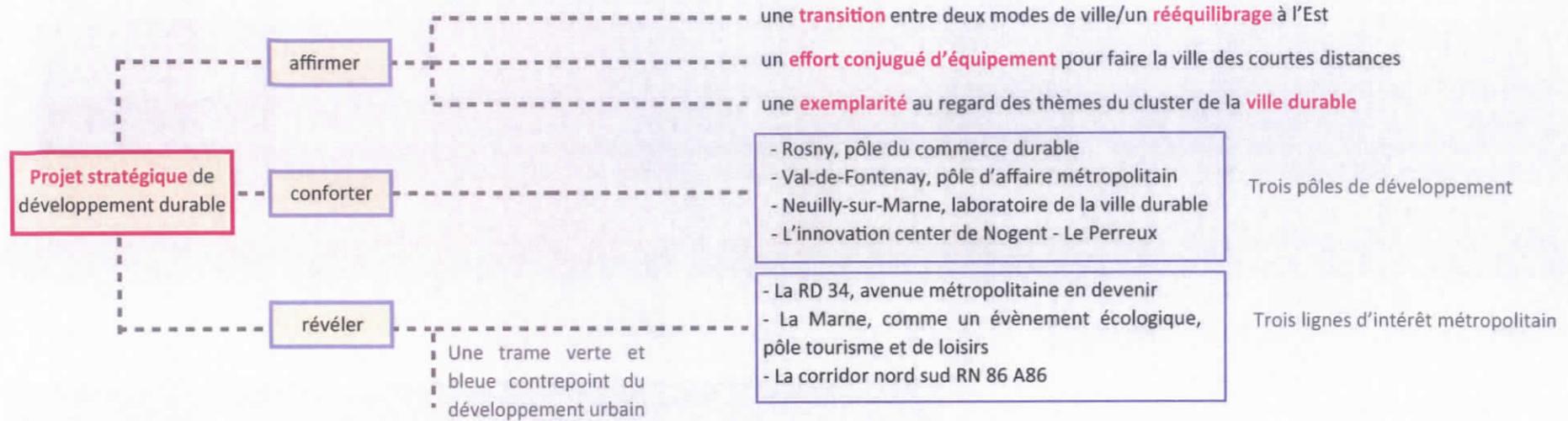
Durant l'année 2012, l'Association a coordonné les travaux d'élaboration du Document d'Orientations Générales du Contrat de Développement Territorial Paris est entre Marne et Bois (appelé à cette époque « Descartes Ouest ») destiné à préfigurer le futur CDT.

Fin 2012, l'Association des Collectivités territoriales a été mandatée par les 6 communes et la CA Vallée de la Marne composant le CDT Paris Est entre Marne et Bois et l'Etat pour assurer le suivi administratif et financier de l'étude urbaine destinée à devenir le socle du futur CDT. Dans le cadre de cette mission, l'Association, devenue Syndicat Mixte Ouvert au 1^{er} janvier 2013, a lancé une consultation des entreprises après avoir participé à l'élaboration du cahier des charges de l'étude. Quatre groupements pilotés par des architectes ont déposé une offre. 3 d'entre eux avaient participé à la consultation internationale du Grand Paris (cabinet CASTRO, Cabinet SEURA, Ateliers LION). L'objet de l'étude était de mener une étude urbaine permettant l'élaboration d'un projet de territoire dans le cadre du « Contrat de Développement Territorial Paris Est entre Marne et Bois ». En se basant sur un diagnostic problématisé du territoire, l'étude urbaine du CDT a proposé les grandes orientations permettant de renforcer l'attractivité du territoire, notamment en renforçant et/ou en créant de nouvelles synergies et complémentarités entre les pôles, du point de vue économique, social, environnemental, urbain et des déplacements. Il s'est agi de travailler à la définition d'une stratégie de développement économique, social et urbain durables comprenant :

- La définition d'une stratégie de développement s'inscrivant dans la dynamique économique régionale et métropolitaine,
- La consolidation des pôles existants et la création de pôles urbains dont la visibilité, la qualité urbaine et les conditions de dessertes seront améliorées
- Le dépassement de l'échelle communale par l'élaboration d'un schéma d'aménagement à l'échelle des six communes qui décline à court, moyen et long termes les grands principes et les grandes orientations de développement pour le territoire.

Après avoir analysé ces quatre offres, l'ACTEP, en accord avec les membres de la maîtrise d'ouvrage, a attribué le marché au cabinet SEURA pour un montant de 101 630.10 € TTC. Durant 8 mois, l'ACTEP a animé et coordonné les ateliers (4 en phase 1 et 4 en phase 2), les comités techniques (3) et de pilotage (2) de l'étude dont les conclusions ont été validées le 11 septembre 2013 pour aboutir à un projet stratégique pour le CDT. A l'issue du dernier comité de pilotage, les 6 communes, la Communauté d'Agglomération Vallée de la Marne et l'Etat ont souhaité confier au Syndicat Mixte le soin de coordonner administrativement et financièrement les deux études nécessaires à la rédaction du Contrat de Développement Territorial à savoir : l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du document et l'étude environnementale obligatoire. Le Syndicat Mixte a dans ce cadre lancé fin 2013, deux consultations et attribuer les deux marchés. Pour l'AMO, le Cabinet SETEC environnement a été retenu tandis que pour l'étude environnementale le cabinet ANTEAGROUP a été sélectionné. **Objectif : Fin juin 2014 - Validation du Contrat de Développement Territorial*** (*Ce contrat sera soumis à l'avis des personnes publiques associées et à l'autorité environnementale durant l'été pour une signature avant le 31 décembre 2014).

Projet stratégique pour le Contrat de Développement Territorial - Paris Est entre Marne et Bois



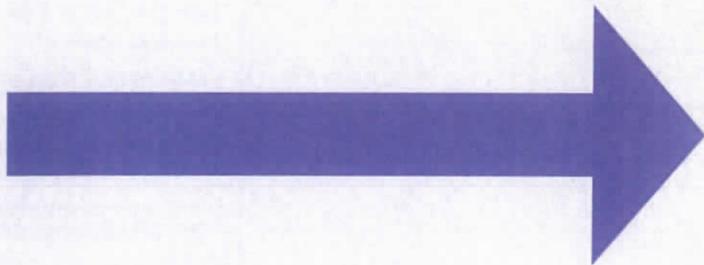
1234

Candidature du Syndicat Mixte de l'ACTEP dans le cadre du Programme d'action 2014-2020 du FEDER FSE

La Région Ile-de-France est devenue autorité de gestion des fonds européens et a commencé en 2013 à définir le programme d'action FEDER FSE 2014/2020.

Dans ce cadre, a été lancée une consultation sur la base d'un partenariat élargi avec mise en place d'une plateforme internet pour permettre de formuler des contributions. Les zonages n'existant plus dans les textes réglementaires européens, la Région a en effet souhaité trouver un consensus sur la notion de « territoire ». Aussi, les élus de l'ACTEP ont-ils souhaité réaffirmer le territoire de l'ACTEP comme un territoire de projet, disposant d'une stratégie de développement partagée en apportant, dans ce cadre, leur contribution.

Commission Habitat - Logement



La Commission Habitat-Logement s'est réunie pour la première fois le 18 décembre. L'objectif était de repartir des enjeux liés au logement sur le territoire afin d'explorer différents outils pour y répondre et de se donner des pistes de travail.

Il en est ainsi ressorti 3 pistes de réflexion :

- La mise en place d'une veille collective sur les terrains propriété de l'Etat dans le cadre de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public et les arrêtés préfectoraux en découlant
- Un travail sur la fiscalité de l'urbanisme au vu des changements récemment intervenus ou à venir
- Un travail plus précis sur la démarche BIMBY (Build In My BackYard) et plus globalement sur la question de la densification pavillonnaire afin de réfléchir aux outils qui pourraient être mis en place afin de lutter contre ou encadrer cette évolution anarchique du bâti constatée dans certains secteurs du territoire.

Le Collège-lycée international : un programme porté par le Syndicat Mixte de l'ACTEP très ambitieux

Emplacement du Collège-lycée international

Alors que le projet de Lycée international a vu désigner l'architecte qui sera chargé de le réaliser en vue d'une ouverture à la rentrée 2015 et que le Département de Seine-Saint-Denis a inscrit le Collège international dans son programme exceptionnel d'investissement, le Syndicat Mixte de l'ACTEP s'est mobilisé pour redonner au projet sa vocation originelle à savoir, créer un collège-lycée international, porté par les Départements de Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Seine-et-Marne à l'instar de celui de Saint-Germain-en-Laye. De nombreux contacts ont été pris avec les différents acteurs. Le Collège-lycée international devra être à la fois un pôle culturel et de formation articulé aux lycées et collèges du territoire et aux établissements de formation supérieure voisins et un pôle de développement économique ouvert sur l'Europe et sur le monde. Le Collège-lycée international devra également être un élément d'attractivité régionale, support de développement économique et éducatif du territoire et rayonner sur tout le territoire, au bénéfice du plus grand nombre. La volonté de faire de l'Est parisien un pôle d'excellence en matière de formation linguistique, mais aussi de constituer une tête de réseau, telle était la motivation première du projet initié par l'ACTEP. L'année 2014 aura pour objectif de poursuivre le travail de conviction visant à ce que le Collège-lycée se rapproche des objectifs originels du projet porté par l'ACTEP.



L'affirmation du territoire du Syndicat Mixte de l'ACTEP à l'échelle de la métropole

- les salons

Le salon de la Nouvelle Ville

Les 9, 10, 11 avril 2013, les élus, l'équipe de l'ACTEP et les représentants des communes, ont participé à la 17ème édition du Salon de la Nouvelle Ville organisée par l'AMIF.

Cela a permis à notre Syndicat Mixte nouvellement créé, de se donner une visibilité et d'affirmer sa présence dans le paysage territorial, au même titre que Paris métropole ou Orbival, en profitant de cette manifestation qui est une des plus importantes de l'année pour les collectivités locales dans notre région.



Le SIMI

Les 4, 5, 6 décembre 2013, les élus, l'équipe de l'ACTEP et les représentants des communes ont exposé au SIMI pour trois journées destinées à promouvoir l'Est parisien.

Investisseurs, promoteurs, architectes et utilisateurs, se sont rendus cette année pour débattre sur les enjeux du développement de l'immobilier d'entreprise.

Le salon du SIMI a permis à l'ensemble des professionnels de confronter leurs expériences, découvrir de nouveaux projets, sentir les nouvelles tendances, développer de nouvelles opportunités d'affaire et appréhender les attentes du marché tout en réfléchissant à l'avenir de ce dernier.

Tous les secteurs du monde de l'immobilier d'entreprise ont été représentés : promoteurs, investisseurs, conseils immobiliers, architectes, constructeurs...



La 5ème journée des territoires de demain pour accroître le dynamisme et le potentiel économique de l'Est parisien

Mardi 26 novembre 2013 à Saint Mandé, le Syndicat Mixte de l'ACTEP a participé à la 5ème journée des Territoires de Demain. L'occasion pour les principales institutions de l'Est parisien de se rencontrer autour d'une table ronde intitulée «*L'Est parisien : une démarche territoriale pour l'homme et la cité. Quelle synergie possible entre les institutions publiques et privées?*». Cette table ronde a permis de rappeler combien le patrimoine historique et culturel de l'Est parisien est riche et que l'implantation des institutions nationales du territoire témoignent du dynamisme et du potentiel économique du territoire.

Cette rencontre a permis de réunir les principales institutions du territoire, connaître leur activité, leur stratégie de développement et leur relation avec les autres établissements de l'Est parisien. Ces derniers, satisfaits de cette initiative, ont démontré à travers des enquêtes, leur souhait de s'ouvrir à un réseau de partenaires, de les aider à partager leur compétences et de les encourager à créer des initiatives communes sur l'ensemble du territoire de l'Est parisien.

Le Syndicat Mixte de l'ACTEP réfléchit aujourd'hui à la manière dont pourrait être organisés certains événements durant l'année, ce qui renforcerait sans conteste l'attractivité et le développement du territoire dans le sens où le dynamisme de chacune de ces institutions serait démultiplié.



Sage Marne Confluence : le Syndicat Mixte au coeur du débat sur l'eau et sa gestion

Dans le cadre de la poursuite des travaux et de la reprise des activités de l'Association, le Syndicat Mixte siège désormais en lieu et place de l'Association au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) dans le collège des usagers. Il participe activement aux travaux d'élaboration du SAGE au travers des commissions « aménagement » et « usages ».

Le 10 Décembre 2013, le Syndicat Marne Vive est venu présenté en commission les 3 scénarii mis au débat. Dans le cadre des travaux de la commission « aménagement-développement durable-environnement », le Syndicat Mixte sera amené courant 2014 à définir une position commune à travers le choix d'un des trois scénarii proposés comme socle du futur SAGE, présentés ci-après :

Le scénario "sans SAGE"

Le scénario "sans SAGE" est aussi appelé scénario tendanciel, dans la mesure où il **prolonge les tendances passées et actuelles** en matière d'aménagement du territoire, d'efficacité des politiques de l'eau, etc. Le principe est le suivant : si les dynamiques en cours se poursuivent, alors quelle sera la situation plausible à l'**horizon 15-20 ans** (qualité de l'eau, état des milieux aquatiques, types d'usages...) ?

Le scénario "sans SAGE" est aussi le moins probable dans la mesure où les acteurs œuvrent au contraire à l'élaboration d'un SAGE. En ce sens, ce scénario constitue un **scénario de référence** qui permettra d'apprécier la plus-value que nous espérons apporter dans la gestion de l'eau en élaborant un SAGE.

Les scénarios contrastés

L'élaboration de scénarios contrastés (en l'occurrence 3 pour le SAGE Marne Confluence) s'inscrit dans une démarche résolument pro-active. Les acteurs du SAGE identifient ainsi les **objectifs incontournables** et les **actions indispensables** à conduire pour répondre aux enjeux de gestion de l'eau sur le territoire. Les scénarios se distinguent toutefois par les **choix stratégiques à opérer**, qui sont de nature différente : niveau d'ambition des objectifs, type et moyens mis en œuvre pour les atteindre, positionnement institutionnel ou politique, approche technique, etc.

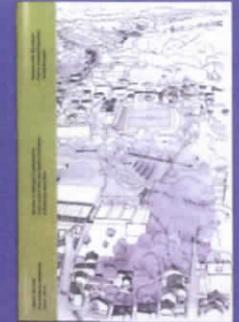
Les scénarios qui résultent du processus de concertation incarnent donc chacun une manière cohérente d'agir.

La transformation juridique de l'Association pourrait conduire le Syndicat Mixte à intégrer en 2014 le collège des collectivités territoriales.

Un partenariat avec le DSA (Ecole d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée)

Année universitaire 2012-2013 : une étude et un workshop

Comme pour les précédentes études, un livret a été édité avec l'école d'architecture et diffusé aux communes. La particularité de cette étude est qu'elle a été cofinancée avec l'Atelier International du Grand Paris, celle-ci s'intéressant à un sujet d'envergure métropolitaine, la nature en ville, avec un volet de mise en œuvre concrète autour de projets locaux.



2012/2013 - Une thématique: la nature en ville

Dans le cadre des travaux engagés avec l'Ecole d'Architecture de la Ville et des territoires de Marne La vallée, l'association puis le syndicat mixte ont souhaité travailler sur la question de la nature en ville à travers 3 exemples concrets de projets portés par la commune de Fontenay-sous-Bois. Il s'agissait de penser la ville avec la nature, et la nature avec la ville : un couple, à l'image de toutes ces villes, fondées et recomposées par leur histoire sur une géographie singulière – rives, marais, champs, rocs et confluences... Cette complicité est aujourd'hui trop altérée, au détriment de la vie urbaine comme de la nature, alors que leur relation solidaire apparaît comme la condition même de leur avenir. L'idée même de ville doit être refondée comme un « système ouvert » qui collabore avec sa géographie, s'appuie sur les milieux naturels aménagés ou cultivés qui l'entourent, s'y glissent ou la portent. Les débats, les savoirs et les actes concernant la ville et la nature ne peuvent plus s'opposer ou s'ignorer, mais doivent au contraire se rejoindre et se croiser dans une approche résolument transversale.

Le territoire est encore pensé trop exclusivement par l'urbanisation – croissance urbaine sectorisée, infrastructures et parties construites... ainsi conçue, l'urbanité fragilise durablement la nature qui la porte et la nourrit. Cherchant toujours plus loin ses ressources, la ville exporte plus loin encore ses effets les plus néfastes. Ce « système fermé » est voué à l'échec et affaiblit l'économie tout entière. Pourtant, la ville s'enrichirait d'une complicité avec les phénomènes naturels et les milieux vivants, qui sont d'un ordre bien différent : la longue durée, les cycles, les flux, les interdépendances, d'autres formes d'échanges et de dynamiques.

Au travers de cette approche du territoire sous l'angle de la nature, de sa valorisation et de son apport différentes questions transversales peuvent être posées :

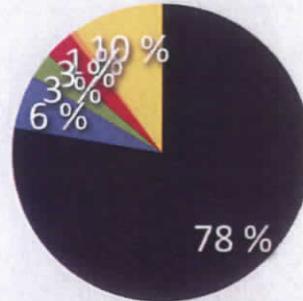
- Fonctions écologiques de la nature en ville et qualité de vie
- Eau, nature et ville
- Formes de ville, échelles de territoires

Partie IV - Budget

Budget primitif - Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP - 2013 (voté le 11 janvier 2014)

345 000 euros	● Masse salariale
26 000 euros	● Autres rémunérations
12 600 euros	● Locaux
14 200 euros	● Communication
3 054 euros	● Investissement
43 500 euros	● Etudes

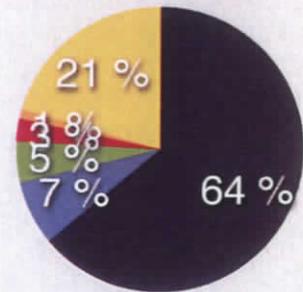
Total : 444 354€



Budget réalisé - Dépenses 2013

186 928,14 euros	● Masse salariale
21 409,18 euros	● Autres rémunérations
13 704 euros	● Locaux
7 508 euros	● Communication
3 054 euros	● Investissements
60 000 euros	● Etudes

Total : 292 603,32€



Budget réalisé - Recettes 2013

534 504 euros
(pour 2013, la réserve parlementaire (10 000 euros) a été versée à l'Association)

De manière générale, le Compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées dans l'année.

Le compte administratif du Syndicat Mixte ouvert fait apparaître un résultat positif sur la section de fonctionnement et résultat neutre en section d'investissement.

L'excédent constaté en fonctionnement tient au fait de la création ex-nihilo du syndicat mixte. En l'absence de fonds propres lors de sa création, le Syndicat Mixte a cohabité avec l'Association loi 1901, qui, conformément à la convention adoptée entre le syndicat et celle-ci (séance du 11 janvier 2013), a assuré la transition de son activité vers le syndicat. L'association a notamment assuré le paiement de certaines dépenses jusqu'à ce que les finances du syndicat le permettent ou jusqu'au renouvellement des contrats en cours et souscrits par l'Association pour son fonctionnement.

L'Association a ainsi préparé la mise en place du syndicat mixte en prenant à sa charge l'informatisation nécessaire (acquisition de logiciels « métiers » ; mise en place de la dématérialisation des actes...) et assurer certaines dépenses comme les salaires et charges du premier trimestre 2013. Ainsi, le Syndicat Mixte a pu économiser sur son budget de fonctionnement calculé sur un fonctionnement en année complète.

De même, le départ de MME GIRAUDET en mai 2013 et son remplacement partiel (mi-temps) en octobre 2013 ont contribué à réduire les dépenses de personnel. De même, le transfert progressif des contrats nécessaires au fonctionnement du syndicat et leur renégociation une fois leur terme atteint explique également les économies réalisées et le résultat excédentaire en fonctionnement.

Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP

48, rue du Général Chanzy

94130 Nogent-sur-Marne

Tél. : 01 45 14 29 90

Fax : 01 45 14 29 95

www.actep.fr

actep@actep.fr